

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1886/SG/IAM octroyant une somme de 80 000 FD pour la Fête de l'Aïd El Fitr .

n° 74-1886/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

4 décembre 1974

Numéro JO

n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro

26 décembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une somme de quatre vingt mille francs (80.000 FD) est mise à la disposition de Jacques Josquin, chef du District de Djibouti, président de la Commission chargée d'organiser les anifestations récréatives à l'occasion de la Fête de l'Aïd El Fitr du 17 octobre 1974. Art. 2. — Un mandat de même montant sera établi en son nom, à charge par lui de fournir au Trésorier-Payeur du Territoire français des Afars et des Issas toutes les justifications de l'emploi de cette somme.